

Commune

DE

Basse-Goulaine

---

BULLETIN

MUNICIPAL

D'INFORMATION

---

MAI 1971 - N° 2

---



\* EDITORIAL DE Mr LE MAIRE

\* Compte rendu réunion "Commission Affaires Sociales & Culturelles"

\* Note à l'intention des personnes âgées

\* Compte rendu réunion "Commission Urbanisme & Environnement"

\* Note concernant les travaux routiers à BASSE-GOULAIN

\* Compte rendu réunion "Commission Jeunesse, Sports & Loisirs"

\* Compte rendu réunion "Commission Commerce & Agriculture"

\* Note à tous les Administrés concernant les modifications du Service de réputation

\* Embellissement de la Commune

\* PROCHAINES REUNIONS DES COMMISSIONS

- Affaires Sociales & Culturelles	26 MAI	20 h 30
- Commerce & Agriculture	8 JUIN	20 h 30
- Jeunesse, Sports & Loisirs	10 JUIN	20 h 30

\* PERMANENCES DE Mr LE MAIRE & DES DIFFERENTS RESPONSABLES DE COMMISSIONS

Mr le MAIRE

tous les mercredis de 17 h à 19 h et sur rendez-vous

Mr JANNIN

1er & 3ème samedis de chaque mois de 11 h à 12 h

Mr LYNCH

2ème & 4ème mercredis de chaque mois de 18 h à 20 h

Mr BEAUPERE

1er & 3ème mercredis de chaque mois de 18 h à 19 h 30

Mr CASSARD L.

3ème samedi de chaque mois de 18 h à 19 h

Mr LE MAUR

3ème jeudi de chaque mois de 18 h 30 à 19 h 30

.../...







Depuis deux mois, j'ai pu prendre des contacts très utiles pour le fonctionnement de notre Commune.

J'ai vu les MAIRES du Canton et des Communes voisines et ai fait avec eux, le tour des problèmes qui nous préoccupaient et qui pourraient trouver des solutions plus faciles dans une coordination étroite.

Après de chacun, j'ai trouvé un accueil amical qui présage au mieux des relations futures.

Avec le Député, Mr MACQUET, j'ai également dressé un état de nos préoccupations et il m'a assuré de son soutien total.

Sur le plan administratif, j'ai pris des contacts très utiles avec les différentes branches des services préfectoraux, et ceci, à tous les niveaux. De même, avec l'INGENIEUR EN CHEF DU GENIE RURAL & L'INGENIEUR DES PONTS & CHAUSSEES, nous avons eu des échanges de vues dont notre Commune aurait tiré un profit rapide.

Enfin du 23 au 28 MAI, le Congrès National des MAIRES de FRANCE à PARIS me donnera le moyen de me rendre compte des possibilités d'amélioration dans tous les domaines.

Espérant que toutes ces démarches apportent des réalisations positives, je vous assure de mon entier dévouement.

LE MAIRE,

Dr Michel HARDY

COMMISSION DES AFFAIRES SOCIALES & CULTURELLES

RÉUNION DU 28 AVRIL 1971

A cette réunion, participaient :

Monsieur le MAIRE

5 Conseillers Municipaux

10 Membres titulaires de la Commission

L'Assistante Sociale de Basse-Goulaine.

Aucune question précise n'était à l'ordre du jour de cette première commission au cours de laquelle on devait faire un large tour d'horizon des diverses activités qui pourront être envisagées dans un avenir assez proche et essayer de définir les ordres de priorité pour satisfaire les besoins les plus urgents au niveau de la Commune, et ceci, avec les moyens dont nous pouvons disposer actuellement.

I - BUREAU D'AIDE SOCIALE

A la demande de plusieurs membres, on précise la composition et les buts du bureau d'Aide Sociale.

Formé de 4 Conseillers Municipaux et 4 personnes nommées par la PREFECTURE en raison de leurs activités Sociales dans la Commune, cette Association ne siège qu'à "Huis Clos" et est tenue au Secret le plus absolu sur ses délibérations.

Son rôle est d'examiner les demandes d'Aides Financières qui peuvent être faites par les personnes âgées, malades, en difficultés momentanées, infirmes, etc..., de constituer les dossiers de demande d'Aide Sociale, de donner un avis et de transmettre à la PREFECTURE, pour acceptation ou refus.

Il peut aussi avoir à venir en aide à des personnes en difficultés, soit par aide financière, soit par aide matérielle (bons de pains, bons de viande, vêtements, etc...) Ceci, bien entendu dans la mesure des moyens qui sont laissés à sa disposition par la Commune.

Le bureau d'Aide Sociale se réunit chaque fois que cela est nécessaire pour l'étude d'un cas qui lui a été soumis.

.../...



## 2 - TERRAINS DE LOISIRS & DÉTENTE

En accord avec les représentants de la Commission Jeunesse & Sports, présents à la Commission, il est très vivement souhaité qu'il soit créé aussi vite que possible à Basse-Goulaine, un terrain de jeux pour les enfants et de repos pour les mères de famille.

Il sera toujours nécessaire de prévoir dans le cadre des lotissements divers qui pourront être construits, un square qui donnera régulièrement aux familles et aux petits, un coin de jeux et de repos, si nécessaire à tous.

Plusieurs solutions semblent pouvoir s'envisager pour la création d'un premier terrain de jeux et repos.

Cette question devra être portée devant le Conseil Municipal et faire l'objet d'une réalisation prioritaire.

## 3 - PERSONNES AGÉES

Combien y a-t-il de personnes âgées à Basse-Goulaine ? Quels sont leurs âges ? Leur lieu d'habitation ? Une enquête statistique devra être préparée pour la prochaine réunion de la Commission.

Comment prendre contact avec les personnes âgées ?

On pense qu'il faut d'abord prévoir un contact par l'intermédiaire du Bulletin Municipal. Puis dans un second temps, une lettre circulaire envoyée à chacun proposant une réunion au cours de laquelle toutes les personnes âgées pourraient être consultées sur leurs désirs.

Organiser une fois par mois, à partir du mois de SEPTEMBRE prochain, des Clubs-Goûters au cours desquels les personnes âgées pourraient se rencontrer suivant leurs goûts et se livrer à des occupations qui les intéresseraient toutes.

La Commission s'inquiète alors d'un local pour ces réunions. Il semblerait que l'on puisse envisager l'utilisation d'une salle dans un bâtiment préfabriqué qui doit être installé prochainement à l'usage des jeunes de la Commune.

Le problème du transport de nos personnes âgées pour ces réunions a également été abordé par la Commission et devra être solutionné.

.../...

## 4 - PERMANENCES SOCIALES

Pour permettre aux Familles de trouver auprès d'elles les renseignements et services dont elles peuvent avoir besoin, des bureaux seront créés dans les locaux de l'ancienne cure qui sera ainsi le Démarrage de notre futur Centre Social.

L'Assistante Sociale y établira ses permanences

La Sécurité Sociale y sera présente deux fois par mois

Les Allocations Familiales - Les Services de la Mutualité Sociale Agricole - L'Agence Nationale de l'Emploi vont être également contactés afin qu'après la période des vacances, les habitants de Basse-Goulaine trouvent sur place les conseils dont ils peuvent avoir besoin de la part de ces divers services.

Bien sûr la Commission décidera l'ouverture d'autres Services, au fur et à mesure que les besoins s'en feront sentir.

## 5 - HALTE D'ENFANTS

Après discussion, il est également décidé d'étudier lors de notre prochaine réunion, la possibilité de créer une Halte d'Enfants Hebdomadaire. Ce service consistant à garder les petits enfants en dessous de l'âge de la classe pour permettre aux mamans d'aller faire des courses ou d'être libres, une fois par semaine dans l'après-midi.

Des contacts vont être pris pour une étude complète de cette activité qui demanderait non seulement l'organisation nécessaire, mais encore un local adapté.

Ce projet très souhaité par tous, reste donc à l'état d'étude pour l'instant.

## 6 - CONSULTATIONS DE NOURRISSONS

Il semblerait souhaitable de séparer la consultation des nourrissons, des séances de vaccinations afin que la puéricultrice puisse s'occuper plus attentivement des mères et de leurs enfants. Deux séances par mois pourraient être prévues : une pour chaque activité. Le responsable de la Commission est chargé d'étudier cette affaire.

.../...



7 - BIBLIOBUS

Un des Membres de la Commission est chargé de prendre contact avec la bibliothèque roulante de l'Education Nationale (Bibliobus) pour envisager que cette bibliothèque se tienne à la disposition des habitants de Basse-Goulaine.

8 - TRAVAIL

Il sera constitué un fichier de demandes et d'offres d'emploi sous la charge d'un responsable afin de faciliter les échanges de travail sur la Commune et de faciliter également les contacts qui pourront être pris ultérieurement avec l'Agence Nationale de l'Emploi. Ce responsable pourrait également avoir le rôle de Conseiller.

La prochaine Commission aura lieu le MERCREDI 26 MAI à 20 heures 30

Il est rappelé que les personnes s'intéressant aux affaires sociales ou ayant une autre idée à soumettre, peuvent assister à nos réunions à titre consultatif.

Nous rappelons également que le Responsable des Affaires Sociales reçoit à la Mairie les 2ème & 4ème Mercredi de chaque mois, de 18 h à 20 h.

Le Subdélégué aux Affaires Sociales,

P.-E. LYNCH

A L'INTENTION DES PERSONNES AGEES

Comme vous avez pu le lire précédemment dans le rapport de la Commission des Affaires Sociales, nous désirons mieux vous connaître afin de pouvoir chaque fois que cela sera nécessaire, vous aider à solutionner les problèmes et les difficultés que vous pouvez avoir.

Nous pensons aussi que vous seriez peut être heureux dans l'avenir de vous rassembler entre vous pour passer des après-midi ensemble.

Bien sûr, pour penser à tout cela, il faut pouvoir se réunir et beaucoup de questions doivent être résolues : votre transport - une salle pour se réunir - les distractions à envisager, etc...

Nous désirerions beaucoup pouvoir parler de tout cela avec vous. Pouvez-vous donc nous envoyer un petit mot pour nous dire si vous accepteriez de venir à nos réunions que nous organiserons sans tarder si vous en exprimez le désir.

Notre Commission sera très heureuse de vous rencontrer et de mieux vous connaître. Nous souhaitons beaucoup que vous acceptiez de venir à cette première rencontre.

Votre courrier est à adresser à  
Mr LYNCH  
Affaires Sociales  
Mairie de  
BASSE-GOULAINÉ

P.-E. LYNCH



COMMISSION URBANISME & ENVIRONNEMENT

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 19 AVRIL 1971

En vue de la préparation de la réunion du Conseil Municipal, un certain nombre de projets ont été tout d'abord soumis à la Commission :

- Préservation de la nature et Règlementation de l'abattage des arbres
- Aménagement de la Place de la Mairie
- Aménagement du stationnement des cars et de l'aubette d'attente - Place de l'Eglise -
- Problème d'enlèvement des ordures ménagères
- Demande de cession d'une parcelle de terrain communal au Gué
- Examen de la requête concernant une construction sur terrain Communal aux Coupries
- Viabilité autour du Lotissement DUTEIL

Puis un certain nombre d'informations ont été données aux Membres de la Commission :

- Projet d'implantation d'un Centre Commercial "RECORD"
- Etat des Lotissements autorisés et des nouveaux projets
- Besoins en terrains communaux et recherches dans les diverses zones de la Commune

La Commission qui comprend déjà 5 Membres, non Conseillers Municipaux, abordera aux prochaines réunions, divers problèmes auxquels une réponse doit être donnée avant l'Eté

- Désignation des noms pour les principales rues et voies de la Commune
- Extension de l'Eclairage Public
- Nouveaux projets de Lotissements
- Plan général d'urbanisme

Le Conseiller Subdélégué à  
l'Urbanisme & à l'Environnement,

P. BEAUPERE

TRAVAUX ROUTIERS A BASSE-GOULAINE

Le Pont de Bellevue a été inauguré le 1er AVRIL 1971 mais la grande rocade qui doit permettre d'orienter le trafic du Sud vers la route de Paris, n'y sera guère avant 1973 ou plus.

En attendant, il convient d'orienter le trafic routier vers ce nouveau et très beau pont en évitant le Centre de NANTES.

C'est pourquoi, le Service Départemental des Ponts & Chaussées effectue actuellement des travaux sur la Départementale 319 entre la Plée et le Bourg et sur la Départementale 119 entre le Bourg et le carrefour des Rouches, afin d'inciter les utilisateurs de la route de Poitiers et se dirigeant vers le Nord-Est, à éviter NANTES.

Les travaux pris en charge par le Département consistent à élargir au maximum les routes actuelles, puis à refaire le revêtement avec un enrobé à chaud.

Le chantier mené activement sera achevé courant MAI.

A cette occasion, la Commune bénéficiera de divers aménagements :

- remblaiement du parking du terrain de sports
- remblaiement des terrains communaux au Gué et au Bas du Bourg
- aménagement du carrefour du Bas du Bourg

Bien qu'incomplet, cet aménagement devrait faciliter la circulation dans cet endroit particulièrement dangereux, inciter les conducteurs à la prudence et ainsi, éviter les accidents graves.

Le Conseiller Subdélégué à  
l'Urbanisme & à l'Environnement,

P. BEAUPERE



COMMISSION JEUNESSE, SPORTS & LOISIRS

RÉUNION DU 15 AVRIL 1971

En ouverture de séance, une présentation de chaque Membre présent, est effectuée.

PRÉSENTS : Mr HARDY, Maire - MM. LE MAUR J. - GODIN R. - PEYRUSSE O. - JANNIN B. - Mme DAVENAS - Mme GRUÉ - MM. COLLET - CHAMPAIN G. - BERNARD A. - FAURE J. - GANACHAUD M. - MARCHAIS F. - RICORDEL P. -

EXCUSÉ : Mr PERRUCHAS J. -

Le Responsable de la Commission, J. LE MAUR, expose le règlement de la Commission et fait part des secteurs touchant le travail de la Commission Jeunesse, Sports & Loisirs.

Il propose un Secrétaire chargé de la rédaction du rapport. Mr GODIN R. accepte cette responsabilité.

LA COMMISSION ABORDE LES PROBLEMES SUIVANTS :

- Cours professionnels polyvalents ruraux et agricoles
- Allocation scolaire 70 - 71
- Réorganisation scolaire
- Ramassage scolaire.

Ces quatre problèmes seront soumis à la réunion du Conseil Municipal du 21 AVRIL 1971.

ENSUITE, SONT ABORDES :

Enseignement de la Musique

La Commission décide de lancer une enquête au niveau des écoles pour les enfants et des associations familiales rurales pour les adolescents et adultes.

Construction d'une salle omni-sports

Un rendez-vous doit être pris avec la Société qui a fait ses offres de service

Terrain Municipal de la Razée

Il est demandé à Mr JANNIN de faire une étude chiffrée pour améliorer aux moindres frais, les installations existantes et pour pouvoir les protéger par une clôture efficace.

.../...

Il ne semble pas souhaitable dans un premier temps de laisser sans surveillance les installations à la disposition du Public.

Les espaces et terrain de jeux pour enfants

Cette question doit retenir l'attention de la Commission au cours de sa prochaine réunion.

Le Conseiller Subdélégué à la Jeunesse, aux Sports & Loisirs,

J. LE MAUR







c) - les objets abandonnés sur la voie publique ainsi que les cadavres de petits animaux qui par leur dimension, leur poids ou leur nature, ne pourraient être chargés dans les camions.

RECIPIENTS

Les récipients dans lesquels les ordures ménagères sont présentées à la collecte ne doivent pas dépasser 75 litres de capacité ni excéder le poids de 40 kgs.

Les récipients sont sortis des immeubles par les habitants et déposés près du bord des trottoirs pour la collecte. Ils sont rentrés après vidage par les habitants.

A ce sujet, il a été constaté que de nombreux récipients n'étaient pas conformes à la réglementation.

Il est précisé que tous les bénéficiaires du service du ramassage, doivent utiliser des récipients de préférence en plastique et munis de couvercles fermant correctement.

Dans un délai plus ou moins long, tous les utilisateurs se verront refuser les poubelles métalliques qui devront disparaître très rapidement.

VILLAGES ACTUELLEMENT DESSERVIS PAR LE SERVICE DE RAMASSAGE DES ORDURES MENAGERES

L'Ecluse - Le Coin des Rouches - Le Hameau des Grézillières - La Rivière - Les Grézillières (Centre) - Le Bas Hamelin (Lotissement) - Le Vieux Moulin - La Croix des Fosses - Le Pré aux Moines -

La Rivière - Le Grand Moulin - La Gilarderie - L'Abbaye (conduire les ordures à l'entrée du C. R. en bordure du C. D. 119) Le Tertre - La Razée -

Le Bourg - Les Martières - L'Echallier - Le Bouvas - La Courgelière - Les Nouelles - La Grand'Ouche - La Gare jusqu'au Château d'Eau.-

La Trèperie - Le Moulin Soline - Le Corleveau - La Prétière - La Braudière - Le Corbon - La Ravelonnière -

Les Haut & Bas Rouleaux - Lotissement de Launay-Bruneau - La Plée - C. D. 315 du LOROUX jusqu'à la maison MANDIN - C. R. des Landes de la Plée (apport des poubelles en bordure du C. D. 315)

Les Landes de la Plée - V. C. de la Haute Plée jusqu'à l'entrée du C. R. du Bois Brûlé - Lotissement BONNET - La Cassardière - Launay-Bruneau & C. R. de Launay-Bruneau

.../...

EMBELLISSEMENT DE LA COMMUNE

Le fleurissement est devenu une nécessité, non seulement, il favorise le développement touristique et économique du Pays, mais il assure un cadre de vie plus agréable et permet bien souvent de créer un climat d'entente entre les habitants.

Le fleurissement est une oeuvre collective. Il exige la collaboration étroite de la Municipalité et des particuliers.

La Municipalité espère, grâce à la collaboration de tous, qu'un fleurissement spectaculaire du domaine privé et du domaine public sera assuré et espère obtenir une place de choix dans le concours des villes et villages fleuris.

Il ne suffit pas que la Municipalité fleurisse quelques places isolées ou entretienne quelques massifs dispersés, il faut que toute la population fleurisse ses jardins visibles de la rue, ses fenêtres, ses murs et ses balcons.

D'avance, la Municipalité remercie tous ceux qui voudront bien répondre à son appel.

LIMITATION DE VITESSE DANS L'AGGLOMÉRATION

Par arrêté Municipal en date du 21 MAI 1971 approuvé par le Conseil Municipal le même jour, Monsieur le MAIRE demande à Mr le PREFET de bien vouloir accepter la limitation de vitesse dans l'agglomération de la façon suivante :

- 30 kms/heure pour les engins à moteur à deux roues
- 45 kms/heure pour les véhicules de touristes ou utilitaires d'un poids total en charge de moins de 3.500 kgs
- 30 kms/heure pour les poids lourds ou transports en commun

Egalement, l'interdiction de doubler sera imposée pour l'ensemble des voies situées dans l'agglomération.

VOIRIE DEPARTEMENTALE

La réfection de la chaussée des C. D. 119 & 319 de la Plée au Coin des Rouches est entièrement assurée par le Département et n'a aucune influence sur les dépenses communales.

En ce qui concerne l'aménagement du virage du Bas du Bourg, quoiqu'en voirie urbaine, cette amélioration se fait aux moindres frais, la principale dépense étant à la charge des Ponts & Chaussées.



EMILISSEMENT DE LA COMMUNE

Le conseil municipal de la commune de ... a l'honneur de vous adresser ...

LIMITATION DE VITICULTURE DANS LA COMMUNE DE ...

Le conseil municipal de la commune de ... a l'honneur de vous adresser ...

Le conseil municipal de la commune de ... a l'honneur de vous adresser ...

Page 2